

Procès Verbal Conseil Municipal
30 mars 2023 – 19h,
mairie de Baigts de Béarn

Le Conseil Municipal de la Commune de BAIGTS DE BEARN, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, le 30 mars à 19h, le trente mars deux mille vingt trois, sous la présidence de Mr le Maire, Guy PÉMARTIN.

Date de convocation : 24 mars 2023

Présents : Laurent ALCETEGARAY, Elodie CARRASQUET, André DOMERCQ, Benoît DOMERCQ, Alain DOUCHINE, Tiphonie DUBOURG, José FLORES, Sébastien LABISTE, Vincent LAHITTE, Muriel MARLAT Guy PÉMARTIN, Maire.

Absents excusés : Christine APESTEGUY, Céline LABASTE, Annie LAFITTE,

Procurations : Christine APESTEGUY a donné procuration à Elodie CARRASQUET - Annie LAFITTE a donné procuration à André DOMERCQ

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Désignation secrétaire de séance : Madame Elodie CARRASQUET

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 28 février 2023.

Il rappelle l'ordre du jour :

- Finances :
 - Budget multiple rural :
 - Approbation compte de gestion 2022
 - Approbation compte administratif 2022
 - Affectation du résultat 2022
 - Fongibilité des crédits
 - Budget prévisionnel 2023
 - Budget maison des services :
 - Approbation compte de gestion 2022
 - Approbation compte administratif 2022
 - Affectation du résultat 2022
 - Fongibilité des crédits
 - Budget prévisionnel 2023
 - Budget principal :
 - Approbation compte de gestion 2022
 - Approbation compte administratif 2022
 - Affectation du résultat 2022
- Questions diverses

1/ Délibération 2023-08 : budget annexe multiple rural - Approbation compte de gestion 2022

Le compte de gestion dressé par Mr le comptable supérieur est strictement concordant avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE

- Le compte de gestion 2022

2/ Délibération 2023-09 : budget annexe multiple rural – compte administratif 2022

L'assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Muriel MARLAT vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Le compte administratif de l'exercice 2022 qui fait apparaître les résultats suivants :

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	13089.82
	Réalisé :	4915.01
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	13089.82
	Réalisé :	6886.80
	Reste à réaliser :	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	14840.74
	Réalisé :	4905.79
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	14840.74
	Réalisé :	14548.57
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	1971.79
Fonctionnement :	9642.78
Résultat global :	11614.57

Sous la présidence de Madame Marlat, le compte administratif 2022 du budget annexe Multiple Rural est adopté à l'unanimité des présents.

3/ Délibération 2023-10 : budget annexe multiple rural – affectation des résultats 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	902.28 €
- un excédent reporté de :	10545.06 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	9 642.78 €
- un excédent d'investissement de :	1971.79 €

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00 €
 Soit un excédent d'investissement cumulé de : 1 971.79 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	9 642.78 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	9 642.78 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	1971.79 €

4/ Délibération 2023-11 : budget annexe multiple rural – fongibilité des crédits

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **ADOpte** le budget 2023.
- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

5/ Délibération 2023-12 : budget annexe multiple rural – budget prévisionnel 2023

<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de fonctionnement</u>
DEPENSES : 12 571.88 €	DEPENSES : 15 088.46 €
RECETTES : 12 571.88 €	RECETTES : 15 088.46 €

Le conseil municipal **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif 2023

6/ Délibération 2023-13 : budget annexe maison des services – approbation compte de gestion 2022

Le compte de gestion dressé par Mr le comptable supérieur est strictement concordant avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE

- Le compte de gestion 2022

7/ Délibération 2023-14 : budget annexe maison des services – approbation compte administratif 2022

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses Prévu : 21975.28

	Réalisé :	20999.09
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	21975.28
	Réalisé :	10624.73
	Reste à réaliser :	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	20974.78
	Réalisé :	6655.63
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	20974.78
	Réalisé :	12988.61
	Reste à réaliser :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice :		
Investissement :		-10374.36
Fonctionnement :		6332.98
Résultat global :		-4041.38

Sous la présidence de Madame Marlat, le compte administratif 2022 du budget annexe Multiple Rural est adopté à l'unanimité des présents.

8/ Délibération 2023-15 : budget annexe maison des services – affectation des résultats 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5298.20 €
- un excédent reporté de :	1034.78 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	6332.98 €
- un déficit d'investissement de :	10374.36 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	10374.36 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	6 332.98 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	6 332.98 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	10374.36 €

9/ Délibération 2023-16 : budget annexe maison des services – fongibilité des crédits

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des

dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements. Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **ADOpte** le budget 2023.
- **Autorise** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée.

10/ Délibération 2023-17 : budget annexe maison des services – budget prévisionnel 2023

<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de fonctionnement</u>
DEPENSES : 27 094.36 €	DEPENSES : 24 799.22 €
RECETTES : 27 094.36 €	RECETTES : 24 799.22 €

Le conseil municipal **VOTE** les propositions nouvelles du budget primitif 2023

11/ Délibération 2023-18 : budget principal commune – approbation compte de gestion 2022

Le compte de gestion dressé par Mr le comptable supérieur est strictement concordant avec le compte administratif dressé par l'ordonnateur.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE

- Le compte de gestion 2022

12/ Délibération 2023-19 : budget principal commune – approbation compte administratif 2022

SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	306175.12
	Réalisé :	124846.52
	Reste à réaliser :	30270.00
Recettes	Prévu :	306175.12
	Réalisé :	75697.27
	Reste à réaliser :	0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	651458.16
	Réalisé :	391004.01
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	651458.16
	Réalisé :	651364.13

	Reste à réaliser :	0,00
Résultat de clôture de l'exercice :		
	Investissement :	- 49149.25
	Fonctionnement :	260360.12
	Résultat global :	211210.87

Sous la présidence de Madame Marlat, le compte administratif 2022 du budget annexe Multiple Rural est adopté à l'unanimité des présents.

13/ Délibération 2023-20 : budget principal commune – affectation des résultats 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	98898.96 €
- un excédent reporté de :	161461.16 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	260360.12 €
- un déficit d'investissement de :	49149.25 €
- un déficit des restes à réaliser de :	30270.00 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	79419.25 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	260 360.12 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	79 419.25 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	180 940.87 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	49 149.25 €

14/ Questions diverses

- Communication des différents travaux programmés en avril
- Réflexion en cours avec la CCLO sur la fréquentation de la route impériale

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2023-08 à 2023-20

Liste des membres présents :

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| • Laurent ALCETEGARRAY, | • José FLORES |
| • Elodie CARRASQUET, | • Sébastien LABISTE, |
| • André DOMERCQ, | • Vincent LAHITTE |
| • Benoit DOMERCQ | • Muriel MARLAT |
| • Alain DOUCHINE | • Guy PÉMARTIN, Maire. |
| • Tiphonie DUBOURG, | |

La secrétaire de séance
Elodie CARRASQUET

Le Maire,
Guy PÉMARTIN

6

